

Déclaration préalable à la pratique de la pêche maritime de loisir : en ligne depuis le 1^{er} juillet 2012...



Le 7 juillet 2010, la charte pour une pêche de loisir éco-responsable avait été signée entre l'État, représenté par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, et de nombreuses fédérations représentatives des usagers de la mer (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France, Fédération Française des Pêcheurs en Mer, Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins, Fédération de Chasse sous-marine Passion, Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins, Union Nationale des Associations de Navigateurs, Association nationale des élus du littoral, Conservatoire du littoral, Agence des aires marines protégées, Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques). Quasiment 2 ans après cette signature, l'article 4 de la charte (déclaration de l'activité de pêche

maritime de loisir) est enfin en ligne : <http://pechedeloisir.application.developpement-durable.gouv.fr/> Ainsi, que vous soyez amateurs de pêche embarquée, à pied, du bord ou sous-marine, vous pouvez désormais déclarer, volontairement et gratuitement, votre activité en ligne afin de contribuer à l'amélioration de la connaissance sur les pratiques de pêche et sur la ressource. Même si cela a été long à se mettre en place, il y a deux façons de voir les choses. Pour les "optimistes", force est de constater que les engagements ont été tenus et que cette déclaration permet à chaque pratiquant de recevoir une information sur la réglementation nationale en vigueur et les sanctions potentielles en cas d'infraction, sur la sécurité et sur les bonnes pratiques, celles qui assurent la pérennité des ressources et des écosystèmes marins et littoraux. Pour les "réfractaires", cette déclaration est un coup d'épée dans l'eau par le simple fait qu'elle n'est pas obligatoire et qu'elle puisse servir, à terme, à établir un vrai permis de pêche en mer. Même si ces deux camps s'affronteront toujours, nous pensons qu'il faut "donner sa chance au produit" et que cela ne coûte rien d'essayer... Côté gouvernemental, Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, invite tous les pêcheurs de loisir à s'engager pour une pêche éco-responsable et durable, et précise que : *"pour inciter les usagers aux bonnes pratiques, il est nécessaire de leur apporter une meilleure connaissance des milieux et d'expliquer la réglementation mise en place. Je souhaite par ce biais constituer un réseau national de suivi de la ressource qui sera utile aux scientifiques, aux administrations gestionnaires comme à l'ensemble de la communauté des pêcheurs plaisanciers"*. Interviewé pour la circonstance, Jean Kiffer, président de la FNPPSF, en attendait une approche beaucoup plus professionnelle, notamment dans la qualité et dans la véracité des informations diffusées. En effet, à l'heure où nous écrivons ces lignes (soit un mois après la sortie officielle), il comptabilisait plus d'une vingtaine d'erreurs, dont de nombreuses au niveau des tailles minimales de capture... Quoi qu'il en soit, nous vous invitons donc à vous faire votre propre opinion sur ce site gouvernemental (www.developpement-durable.gouv.fr/Declarez-pechez.html), et nous serons très heureux de pouvoir en débattre à l'issue sur www.cotepeche.fr ! ❖

Un observatoire sous-marin plein d'avenir

Le 13 juin dernier, l'observatoire sous-marin câblé pilote MeDON (pour Marine e-Data Observatory Network) a été déployé dans le parc marin d'Iroise, au large de Molène, par 20 mètres de fond. Ce projet vise à développer, tester et disséminer un nouveau concept de surveillance côtière, s'appuyant sur un réseau d'observatoires sous-marins câblés, capable de fournir des données et des observations en temps réel à très haut débit. Ainsi, cette station de surveillance environnementale participe à l'étude du comportement et de l'évolution des espèces dans une zone à forte pression anthropique (pêche, plaisance, etc...). L'instrumentation installée actuellement sur l'observatoire permet de détecter et de localiser les mammifères marins, d'identifier les espèces benthiques (acoustique passive) et d'acquérir les données environnementales associées (mesures physico-chimiques, mesures de courant et de houle), le tout depuis la terre, en temps réel, en effectuant des mesures en continu et à haute fréquence. Véritable préalable à l'essor des observatoires des fonds des mers en Europe, les premiers résultats attendus risquent de marquer un tournant dans la recherche scientifique et industrielle ❖



© Yves Gladu